



## recours suite a testament

Par **breleau**, le **19/01/2019** à **16:55**

Bonjour madame monsieur, pendant des années je me suis occupé en qualité de niece de ma tante et de mon oncle qui n'avait pas d'enfants. j'ai passé beaucoup de temps pour soigner mon oncle qui avait la parkinson. a son deces en 2014, le frere de mon oncle que je ne connaissais pas, est venu chez ma tante et il m' a court circuiter en lui disant du mal sur moi. pendant quelques mois, il est resté chez elle, il a fait des procurations a son nom sur les banques, a changer de notaire, et ensuite il est reparti sans donner de nouvelles. je suis donc revenu chez ma tante pour la soigner car elle etait dans un etat tres mal, je precise qu'elle souffrait d'une scirrose depuis des années et perdait la tete. durant 4 ans je me suis occupé des papiers et j'ai mis en place sous l'autorisation de son beau frere un organisme pour l'aider dans ses repas, toilette etc.... aujourd'hui elle est decedée et j'ai du m'occuper de son enterrement (elle avait un contrat obseques), son beau frere etait en vacances sur l'ile de la reunion et il n'est pas venu pour son entrement. quelques jours apres, je me suis occupé des papiers qui doivent etre envoyer aux organismes. aujourd'hui, j'ai reçu un appel du notaire qui gere sa succession qui me precise que je ne suis pas sur le testament qu'elle a redigé avec son beau frere. il n'y a que son beau frere et un de mes freres qui sont sur l'heritage de sa maison et de ses cptes bancaires. je precise que mon pere etait le frere de ma tante et qu'il est decede depuis 2007, nous sommes donc les heritiers de la part de notre pere. aujourd'hui, mon fere est surpris d'etre sur le testament et ne veut pas signer ca il ne trouve pas normal que je n'y suis pas aussi que faire svp? je suis convaincu que son beau frere a fait un testament en sa faveur totale.

merci de me repondre

cordialement

Par **Jacques L**, le **19/01/2019** à **18:46**

bonjour Madame,

Pour votre cas, c'est aussi le mien, il y a dans cette procedure monter de toute pièces, que l'on appelle - vol dh'eritage, à détournement et suivi d recel d'héritier.

A votre place - déposer une plainte en pénal ensuite constituez vous en partie civile.

Pour votre tante il y a abus de faiblesse est escroquerie , suivi de faux - que le Notaire en sa

qualité de conseiller, doit au moins mener sa petite enquête

Bon courage

Par **breleau**, le **19/01/2019** à **21:09**

merci beaucoup de votre reponse.

mais mon frere doit 'il signer au notaire ?